

## 2.2 PROCEDURES D'ÉVALUATION

L'évaluation de départ est réalisée par le formateur en charge de l'action concernée ; cette évaluation est un questionnaire portant sur :

- Les prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule lourd,
- Les expériences vécues en tant qu'usager de la route avec véhicules lourds,
- Les motivations,
- Les craintes.

Cette évaluation permet au formateur de donner son avis sur la personnalisation de la formation.

- Cette évaluation permet de proposer un parcours de formation individualisé.

*Sur demande, un test pratique hors circulation durant lequel seront évaluées les capacités (l'habileté, la compréhension, la mémoire, la perception et l'émotivité), pourra compléter cette évaluation. Le coût de cette évaluation est de 100euros.*

### 1. Contractualisation sur mesure :

- toute entrée en formation est contractualisée (**contrat** ou une **convention** de formation, annexé des conditions générales de vente) ; toute modification des conditions énoncées dans ces documents fera l'objet d'un avenant signé.

- chaque contrat est complété d'une annexe pédagogique (parcours de formation) précisant les objectifs et les modalités individuelles de formation.

- toute formation supplémentaire (en cas d'échec par exemple) fait l'objet d'un nouveau devis et d'un nouveau contrat prenant en compte les préconisations de l'évaluateur et/ou du formateur.

### FEU VERT FORMATION

218 Avenue du Haut Lévêque – Bâtiment 1-33600 PESSAC

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 18h00

**Tél : 05 57 26 92 10**

contact@feuertformation.fr